

Accueil>Intenter une action en justice>Atlas judiciaire européen en matière civile>Aide judiciaire

Aide judiciaire

Suède

Directive 2003/8/CE du Conseil du 27 janvier 2003 visant à améliorer l'accès à la justice dans les affaires transfrontalières par l'établissement de règles minimales communes relatives à l'aide judiciaire accordée dans le cadre de telles affaires.


La présente notification est effectuée en application de l'article 14, paragraphe 4, et de l'article 21, paragraphe 1, de l'acte susmentionné.

Les [dispositions nationales](#)  (1693 Kb)  de transposition de l'acte susmentionné sont les suivantes:

voir le tableau de correspondance figurant à l'annexe 1, ainsi que les textes législatifs figurant aux annexes 2 et 3. Les dispositions sont entrées en vigueur le 1er novembre 2004.

En outre, la Suède satisfait aux obligations qui lui incombent en vertu de la directive au moyen des dispositions de la loi (1996:1619) sur l'aide juridictionnelle (*rättshjälpslagen*), figurant à l'annexe 4, et du règlement (1997:404) sur l'aide juridictionnelle (*rättshjälpsförordningen*), figurant à l'annexe 5, ainsi que du chapitre 5, articles 6 et 8, du chapitre 33, article 9, et du chapitre 36, article 24, du code de procédure judiciaire (*rättegångsbalken*), figurant à l'annexe 6, des articles 26, 50 et 52 de la loi (1971:291) sur les procédures administratives (*förvaltningsprocesslagen*), figurant à l'annexe 7, de l'article 8 de la loi (1986:223) sur l'administration (*förvaltningslagen*), figurant à l'annexe 8, et de l'article 48 de la loi (1996:242) sur les affaires judiciaires (*lagen om domstolsärenden*), figurant à l'annexe 9.

#### Article 14, paragraphe 2, premier tiret — Noms et adresses des autorités réceptrices ou expéditrices compétentes

La version originale de cette page  a été modifiée récemment. La version linguistique que vous avez sélectionnée est en cours de traduction par nos traducteurs.

[suédois](#)

- Le ministère de la justice.

Cliquez sur le lien ci-dessous pour afficher toutes les autorités compétentes en rapport avec cet article.

Pays: Suède

Instrument: Aide judiciaire

Type de compétence: Autorités de réception

##### Justitiedepartementet

Enheten för brottmålsärenden och internationellt rättsligt samarbete Centralmyndigheten

Ville / Municipalité : Stockholm

Code postal : S-103 33

(46-8) 405 10 00

[ju.birs@gov.se](mailto:ju.birs@gov.se)

Pays: Suède

Instrument: Aide judiciaire

Type de compétence: Autorités de transmission

##### Justitiedepartementet

Enheten för brottmålsärenden och internationellt rättsligt samarbete Centralmyndigheten

Ville / Municipalité : Stockholm

Code postal : S-103 33

(46-8) 405 10 00

[ju.birs@gov.se](mailto:ju.birs@gov.se)

#### Article 14, paragraphe 2, deuxième tiret — Zones géographiques relevant de la compétence des autorités réceptrices et expéditrices

Sans objet.

#### Article 14, paragraphe 2, troisième tiret — Moyens de réception dont disposent les autorités réceptrices pour recevoir les demandes

Le ministère de la justice peut recevoir une demande d'aide judiciaire transmise par voie postale, par service de coursier ou par télécopie, ou encore selon d'autres modalités convenues au cas par cas.

#### Article 14, paragraphe 2, quatrième tiret — Langues qui peuvent être utilisées pour établir la demande

La demande peut être rédigée en suédois ou en anglais [voir les articles 11 c et 11 d du règlement sur l'aide juridictionnelle (*rättshjälpsförordningen*)].

Dernière mise à jour: 24/01/2022

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.